

Voiture de tourisme AUTODYNAMICS D e s e r t e r (moteur 1500) CH 0013 02

MOYENS D'IDENTIFICATION "Deserter" sur plaquette du constructeur, à gauche sous le siège AR
"JL...." devant No du châssis

Numéro du châssis frappé sur tunnel derrière siège AV
Signe d'identification du moteur frappé "1500" à droite sur bloc au-dessous du support de la dynamo *)
Constructeur J.P. Läubin, Bâle Importateur

CHASSIS Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 Entraînement arrière
Direction à gauche Assistance -
Frein de service hydr.2-circ.exp.interne s.toutes les roues **)
Frein auxiliaire méc.exp.interne Ralentisseur -
Frein stationn^t. sur roues AR Frein pr. rem. -
Transmission mécanique Nombre vit. 4
Blocage differ. - Crochet rem. - Vitesse max. 120 km/h

MOTEUR Genre Cyl.opposés Temps 4
Marque V W Carbur. B
Type 1500 *)
Position arrière Nombre cyl. 4
Alésage 83 Course 69
Cylindr. 1493 cm³ CV-impot 7,6
CV-puiss. 42 (DIN) à 3800 t/m
Refroidissement air
Bruit 76 dB (A) à 3800 t/m
Amortissement bruit 2 pots RESA
300x160x115

CARROSSERIE Forme ouverte avec capote Nombre portes -
(Buggy) Toit ouvert
Nombre de places : Total 3 ; AV 2 ; milieu - ; AR 1 ; Places debout -

DIMENSIONS	Voie	AV	AR
Diam. braquage	G	<u>9,60</u>	DR <u>9,60</u>
Empattement	<u>2130</u>	/ / / /	
	Dimensions ext.	Dimensions int.	
Longueur	<u>3300</u>		
Largeur	<u>1690</u>		
Hauteur	<u>1300</u>		
Porte à faux	AV	<u>470</u>	
	AR	<u>700</u>	
	lat.		

POIDS	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	<u>225</u>		<u>385</u>	<u>610</u>
	<u>70</u>		<u>140</u>	<u>210</u>
Total	<u>295</u>		<u>525</u>	<u>820</u>
Garantie fabr.				<u>1200</u>
Dimens. pneus	<u>175 HR 14</u>		<u>ER 70 VR 15 +)</u>	
Charge p. essieu	<u>660 (1,3)</u>		<u>790 (1,4)</u>	
de l'ensemble				
Poids maxd remorquable				<u>-</u> kg
+) Jantes: AV= 6J x 14				
AR= 8J x 15				

EQUIPEMENTEquipelement électrique 6 v

Feux de route CR (E) Avertisseur optique oui
 Feux de croisement CR (E) Feux de position A (E)
 Feux de gabarit -
 Avertisseur BOSCH CH 5 0301 06 91 (dB/A)
 Essuie-glace 2/électriques Lave-glace oui
 Feux arrières HELLA K 33370 Catadioptres I (E)
 Feux stop HELLA K 33370 Feux de recul -
 Eclair. plaque contr. 1/séparé Plaque forme haute/oblongue
 Rétroviseur intér. + à gauche Indic. vitesse km/h +CT
 Indic. direction clign. 4/disposition II
 AV HELLA K 12717 latér. - AR HELLA K 33370
 Avert. clign. -
 Antivol: verrou de direction
 CO : 3,5 % ; déparasitage: B + D

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Voiture de tourisme
 Marque & type AUTODYNAMICS Deserter
 Homologation n° CH 0013 02
 Forme de la carr. ouverte avec capote
 Places ass. : Total 3 (2 avant)
 Poids à vide 610 Carburant B
 Charge utile - cv 7,6
 Cylindrée 1493 cm³
 Poids total 1200 Poids de l'ensemble -

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc.homologué = JL 0014/3544758

- *) Type du moteur:** "1500" frappé par le constructeur du véhicule
 (Ce type de moteur était utilisé précédemment pour les camionnettes VW, il n'avait aucune identification originale)
 Une confirmation de la maison SIM AG au sujet du type du moteur doit être présentée à l'immatriculation.
- **)** **Frein de service:** flotteurs dans les réservoirs du liquide de freinage; lampe-témoin au tableau de bord.

Voir fiche complémentaire I

Berne, 17.7.73 / Schlieren, 19.7.73

Voiture de tourisme

AUTODYNAMICS

Deserter
(moteur 1500)

CH 0013 02

FICHE COMPLEMENTAIRE I.Directives de transformation:

1. Il y a lieu de procéder aux modifications du châssis selon les directives de la maison J.P. Läubin à Bâle du 4 juin 1971.
2. Pour de telles transformations, il ne peut être utilisé un châssis ayant subi un accident.
3. Ces véhicules sont transformés et présentés aux autorités cantonales d'immatriculation uniquement par la maison J.P. Läubin à Bâle.

Conditions:

1. Les véhicules ne peuvent pas être expertisés par des entreprises de la branche automobile selon l'article 82 alinéa 2 de l'OCE.
2. Chaque véhicule doit être présenté pour examen à l'autorité d'immatriculation avant et après le montage de la carrosserie (art. 38 al. 2 OCE).
3. La maison procédant à la transformation doit fournir une garantie écrite concernant la bienfaisance du travail accompli ainsi que les directives de transformation selon chiffre 1 aux autorités d'admission.
4. Le déparasitage doit se faire selon l'annexe 8, tableau B, chiffre 2.2 "B + D" de l'OCE.
5. Dimension des plaquettes d'ancrage de l'arceau = 80 x 80 x 5 mm.
Fixations de l'arceau à l'intérieur et à l'extérieur du profil de la carrosserie par des plaquettes d'acier de = 80 x 55 x 5 mm.
Anneaux sous les vis de fixation à la carrosserie = 30 mm de ϕ .
6. Les arêtes de la carrosserie doivent être bordées de caoutchouc.

Le jeu de transformation est composé de:

- châssis selon les directives de transformation, chiffre 2
- carrosserie y compris le dispositif d'éclairage complet, selon la fiche d'homologation y compris le pare-brise avec chauffage
- arceau de protection avec capote et panneaux
- jantes et pneus selon la fiche d'homologation
- ceintures de sécurité
- sièges baquet avec une largeur intérieure de 380 mm
- dispositif d'échappement
- tableau de bord et rétroviseurs intérieur et à gauche.